

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 447-3**

**AVIS** est par la présente donné,

**QUE** le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park, lors de sa séance ordinaire du 21 février 2022, a adopté le Règlement numéro 447-3 révisant et remplaçant le Règlement numéro 447-2 adoptant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville d'Otterburn Park.

**QUE** l'objet de ce Règlement est d'adopter un code d'éthique et de déontologie révisé, avec changement, pour les membres du conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park, le tout conformément aux prescriptions de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

**QUE** ce Règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Pour la consultation du Règlement, vous pouvez vous adresser au bureau du greffe, situé au 601, chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, sur rendez-vous durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit du lundi au jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

**DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 22 FÉVRIER 2022**

Me Julie Waite, greffière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE**

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site internet de la Ville dès le 22 février 2022 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le Règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.



---

Me Julie Waite, greffière